

99
Rome ce 12 Janvier 1821.

académie de France

Monsieur

Je n'ai pas manqué, d'après l'honneur, que vous m'avez fait par votre billet daté du 27 Xbre passé de m'informer sur l'instance, que vous a avancé M. Berenini en m'adressant à M. le secrétaire général des musées pontificaux.

Je vous prie d'en lire ci-jointe la réponse, de même, que d'être persuadé, qu'on a été forcé de prendre la résolution d'un Morlet, pour ainsi dire, classique à l'objet d'empêcher la dégradation continue des Chapiteaux, et de la Corniche du Pantheon par les échafaudages, qu'on permettoit par le passé.

J'ai eus l'honneur de vous en écrire des autres fois, et je me flatte, que vous pouvez vous en souvenir en s'agissant d'un objet, qui est d'un grand intérêt pour les Monuments antiques et les beaux arts.

J'ai l'honneur d'être en vous reiterant les sentiments de ma considération très distinguée

Votre très obéissant et très

Obéissant serviteur

Polini

M. le Ch. Artaud
Secrétaire de la Légation Royale
de France près le Saint Siège